

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Délibération
n° 2019.09.245

**Société publique
locale "Grand
Angoulême Mobilité
Aménagement" (SPL
GAMA) : compte
rendu annuel des
administrateurs -
Année 2018**

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 septembre 2019**

Secrétaire de séance : Jacques DUBREUIL

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Laïd BOUAZZA à Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jean REVEREAULT, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Joël GUITTON à François ELIE, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Jeanne FILLLOUX, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Jean-Philippe POUSSET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.09.245**

MOBILITES

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "GRAND ANGOULEME MOBILITE AMENAGEMENT" (SPL GAMA) : COMPTE RENDU ANNUEL DES ADMINISTRATEURS - ANNEE 2018

GrandAngoulême, compétent en matière d'aménagement de l'espace communautaire, a défini dans le cadre d'une réflexion sur l'organisation des transports de son territoire, les orientations stratégiques à mettre en œuvre pour faire évoluer, restructurer et redynamiser son réseau de transport public.

Afin d'assurer le portage de ces futures opérations et actions d'aménagement induites par l'ensemble des projets de mobilité et d'aménagement portés par la communauté tout en garantissant la maîtrise publique des opérations avec une gouvernance resserrée, GrandAngoulême a décidé en 2013 de lancer une réflexion sur la création d'un outil opérationnel dédié et adapté à la mise en œuvre de ses projets : une société publique locale d'aménagement dénommée « Grand Angoulême Mobilité Aménagement » (GAMA).

Afin d'avoir un champ d'intervention plus large que celui de l'aménagement et de pouvoir proposer aux actionnaires des missions plus complètes dans différents types d'opération (réalisation d'opération de construction, exploitation de services publics industriels ou commerciaux, ou toutes autres activités d'intérêt général), la SPLA GAMA a entrepris sa transformation en Société Publique Locale (SPL) régie par l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que par les dispositions du titre II du livre 5 de la première partie du même code, par les dispositions du livre II du code de commerce sous réserve de celles de son article L. 225-1. Cette transformation a été effective dans le courant de l'année 2017.

Pour rappel, une SPL ou SPLA ne peut intervenir qu'au bénéfice de ses actionnaires publics, dans le cadre de leurs compétences, et sur leurs seuls territoires.

La maîtrise politique est renforcée et l'actionnariat public exclusif, ce qui permet une meilleure prise en compte des enjeux communs et une forte souplesse et réactivité pour la mise en œuvre des projets. En effet, les règles de gestion applicables sont celles des sociétés anonymes et la contractualisation est sans procédure. Néanmoins, le contrôle effectué par les collectivités ou groupements de collectivités actionnaires doit être identique à celui exercé vis-à-vis de leurs propres services ; on parle de « contrôle analogue ».

En synthèse, les éléments marquants suivants :

1. VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

Au 1/01/2018, le capital était réparti entre 11 actionnaires, GrandAngoulême détenant 906 des 1000 actions de 1000 €/unité. En 2018, la commune de Bouëx est entrée au capital de la SPL (1 action cédée par GrandAngoulême).

Fin 2018, le conseil d'administration a validé le principe d'un élargissement du périmètre d'intervention de GAMA au-delà de GrandAngoulême qui devrait être soumis au vote des instances des collectivités actionnaires en 2019.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2018

Plan de charge de la société :

L'évolution de l'activité de GAMA s'est poursuivie avec un chiffre d'affaires de 855 K€, en hausse de 15% par rapport à 2017.

25 nouveaux contrats ou avenants de 1.24 K€ à 223 K€ ont été signés en 2018.

L'augmentation du CA réalisé avec les autres actionnaires de la SPL est venue diminuer la part relative de l'activité générée par les contrats avec GrandAngoulême qui s'établit à 73% (contre 86% en 2017) dont 49% pour le BHNS.

Cette bonne évolution du CA 2018 ne doit cependant pas cacher la dépendance actuelle de GAMA au BHNS et la fin de la phase 1 en 2019 (qui représente près de 85% du montant des travaux) va mécaniquement nécessiter de trouver pour 2020 de nouvelles ressources de recettes.

Point sur l'activité des contrats en cours en 2018 et perspectives 2019

Marchés en cours GrandAngoulême :

- opération BHNS – Maîtrise d'ouvrage déléguée : la phase 1 arrive à son terme en 2019 avec une mise en service prévue au 1^{er} septembre 2019. La 2^{ème} phase est prévue sur 2020/2022.
- Espaces publics de la Gare – Maîtrise d'œuvre : le contrat de maîtrise d'œuvre de GAMA a été résilié suite à la revue du projet et à la résiliation des contrats des entreprises qui avaient été retenues en 2016. Cette mission sera ajoutée dans un seul et même contrat avec la maîtrise d'œuvre du PEM ouest (cf. MS n°8)
- Réorganisation du réseau : prestation de GAMA terminée, adoption du nouveau réseau de transports par le conseil communautaire en septembre 2018.
- Marché subséquent n°1 (MS 1) : étude de stationnement rue de Bordeaux : étude rendue et validée par GA au début de l'année 2018
- MS 2 : Etude de stationnement quartier de l'Houmeau : étude rendue et validée par GA au début de l'année 2018
- MS 3 : PEM de la Couronne / Etudes préliminaires : en cours fin 2018
- MS 4 : Agenda d'Accessibilité Programmé : mission partielle de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation d'arrêts prioritaires hors BHNS : en cours
- MS 5 : Aire de grands passages – Maîtrise d'œuvre et OPC : démarrage des travaux fin 2018 pour une livraison prévue en 2019.
- MS 6 : PEM Est Suivi des travaux de reprise et de finition – Maîtrise d'œuvre : fin prévue en 2019.
- MS 7 : PEM Est contrôle d'accès sur les différents sites de stationnement – étude d'opportunité : phase de diagnostic livrée en 2018, la suite de l'étude doit être déterminée avec GrandAngoulême en 2019.
- MS 8 : PEM ouest de la Gare d'Angoulême – Maîtrise d'œuvre : démarrage des travaux fin 2018, les travaux sur le parvis ouest doivent être terminés en 2019, la réalisation des rues adjacentes dépendra de l'avancement des projets Didelon et Renaudin.

Autres missions confiées par GA et terminées en 2018 : étude d'une politique de circulation à court et moyen terme aux abords et à l'intérieur de la zone des Montagnes, mission foncière pour le BHNS, mise en accessibilité d'un arrêt TC, étude piste cyclable à Carat.

La SPL a également mené en 2018 plusieurs missions pour ses autres actionnaires (Angoulême, Gond-Pontouvre, Ruelle sur Touvre, Saint Saturnin, L'Isle d'Espagnac, SIVU structure d'accueil de personnes âgées La Couronne-Nersac-Roulet, Touvre, Puymoyen et Bouëx) dont le détail figure en pièce jointe.

3. LES COMPTES DE L'EXERCICE 2018

Chiffre d'affaires/ Produits : augmentation des produits de 15.7% en 2018

Charges d'exploitation : hausse de +15.5% par rapport à 2017

+16.5% pour la masse salariale qui représente 599 K€ et 78% des charges d'exploitation

La sous-traitance représente 5.2% des charges d'exploitation.

Bénéfice de GAMA en 2018 : 72 256 €

4. PERSPECTIVES

Prévisions 2019 : CA prévisionnel de 930 K€ - bénéfice envisagé de 11.5 K€

- Les contrats en portefeuille au début de l'année 2019 garantissent une activité pour l'année 2019 de 830 K€ environ.
- Les nouvelles opérations prévues apporteraient un complément d'activité de 80 K€
- Les charges d'exploitation enregistrent une hausse du recours à la sous-traitance et une augmentation des charges salariales avec un effectif de 9,5 personnes en moyenne sur une année pleine pour s'adapter à l'accroissement de l'activité.

Il est important d'attirer l'attention sur la nécessaire adaptation à la fin des contrats qui avaient préfiguré la création de la société avec notamment la fin de la phase 1 du BHNS. C'est dans cette perspective que le conseil communautaire, lors de sa séance du 23 mai 2019, a accepté la modification des statuts de la SPLA GAMA qui prévoit l'élargissement géographique du périmètre d'intervention de la SPL.

En annexe le rapport annuel 2018 de la SPL GAMA.

Conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 18 septembre 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2018 de la SPL GAMA présenté par les administrateurs de GrandAngoulême au sein de cette société.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 octobre 2019	<u>Affiché le :</u> 03 octobre 2019



Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement

**Contrôle analogue
SPL GAMA**

RAPPORT ANNUEL 2018 SPL GAMA

**AUX ORGANES DELIBERANTS
DES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES**

RÉVISION

Indice ou version	Date	Statut
A	03/04/2019	Création

RELECTURE INTERNE

Rédigé	Vérifié	Validé
SD		

Table des matières

1.	PRÉAMBULE	4
2.	VIE SOCIALE DE LA SOCIETE	5
2.1	ENTREE DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES	5
2.2	CHANGEMENT DE STATUT.....	6
2.3	MODIFICATION DES CONTRATS/ APPROBATION DE NOUVEAUX CONTRATS.....	6
3.	ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2018.....	6
3.1	PLAN DE CHARGE DE LA SOCIETE.....	6
3.2	POINTS SUR L'ACTIVITE DES CONTRATS EN COURS EN 2018 ET PERSPECTIVES 2019	7
4.	LES ELEMENTS FINANCIERS.....	12
4.1	LE VOLUME DES ACTIVITES TRAITEES	12
4.2	LES COMPTES 2017.....	12
5.	PERSPECTIVES-ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	14
5.1	PLAN DE CHARGE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5.2	PREVISIONS 2019	14
5.3	PERSPECTIVES	14

1. PRÉAMBULE

Le GrandAngoulême, compétent en matière d'aménagement de l'espace communautaire, a défini dans le cadre d'une réflexion sur l'organisation des transports de son territoire, les orientations stratégiques à mettre en œuvre pour faire évoluer, restructurer et redynamiser son réseau de transport public.

Afin d'assurer le portage de ces futures opérations et actions d'aménagement induites par l'ensemble des projets de mobilité et d'aménagement portés par la communauté tout en garantissant la maîtrise publique des opérations avec une gouvernance resserrée, GrandAngoulême a décidé en 2013 de lancer une réflexion sur la création d'un outil opérationnel dédié et adapté à la mise en œuvre de ses projets : une société publique locale d'aménagement dénommée « Grand Angoulême Mobilité Aménagement ».

Pour ce faire, selon les dispositions de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant « Engagement national pour le logement » qui a donné naissance aux Sociétés Publiques Locales dans le secteur de l'Aménagement (SPLA), codifiées à l'article L.327-1 du code de l'urbanisme, ces sociétés anonymes sont entièrement détenues par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements).

Afin d'avoir un champ d'intervention plus large que celui de l'aménagement et de pouvoir proposer aux actionnaires des missions plus complètes dans différents types d'opération (réalisation d'opération de construction, exploitation de services publics industriels ou commerciaux, ou toutes autres activités d'intérêt général), la SPLA GAMA a entrepris sa transformation en Société Publique Locale (SPL) régie par l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que par les dispositions du titre II du livre 5 de la première partie du même code, par les dispositions du livre II du code de commerce sous réserve de celles de son article L. 225-1. Cette transformation a été effective dans le courant de l'année 2017. Aussi, le présent rapport concerne l'activité de la société en tant que SPL.

Pour rappel, par ses statuts, GAMA ne peut intervenir qu'au bénéfice de ses actionnaires publics, dans le cadre de leurs compétences, et sur leurs seuls territoires.

Dans le cadre d'une SPL, la maîtrise politique est renforcée et l'actionnariat public exclusif, ce qui permet une meilleure prise en compte des enjeux communs et une forte souplesse et réactivité pour la mise en œuvre des projets. En effet, les règles de gestion applicables sont celles des Sociétés Anonymes et la contractualisation est sans procédure. Néanmoins, le contrôle effectué par les collectivités ou groupements de collectivités actionnaires doit être identique à celui exercé vis-à-vis de leurs propres services ; on parle de « contrôle analogue ».

Le présent rapport annuel concerne l'année 2018 de la SPL GAMA.

2. VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

Au 01/01/2018, le capital et le conseil d'administration, à savoir 18 membres, étaient répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Capital détenu	Nombre d'administrateurs au CA	Nombre de représentants en AS
GrandAngoulême	906	90,60%	906 000 €	16	
Angoulême	25	2,50%	25 000 €	2	1
Gond-Pontouvre	10	1,00%	10 000 €		1
Isle d'Espagnac	10	1,00%	10 000 €		1
La Couronne	15	1,50%	15 000 €		1
Puymoyen	1	0,10%	1 000 €		1
Ruelle sur Touvre	10	1,00%	10 000 €		1
Saint-Saturnin	1	0,10%	1 000 €		1
SIVU EHPAD N/RSE/LC	1	0,10%	1 000 €		1
Soyaux	20	2,00%	20 000 €		1
Touvre	1	0,10%	1 000 €		1
TOTAL	1000	100%	1 000 000 €		18

Le prix de l'action était de 1000 €/u.

En 2018, l'Assemblée Générale s'est réunie le 14 juin 2018 et a approuvé les comptes de l'exercice 2017.

Le Conseil d'Administration de la société s'est quant à lui réuni à deux reprises. Les conseils d'administration ont traité des propositions pour les assemblées générales, de l'entrée de nouveaux actionnaires, de changement de la gouvernance, et de l'approbation de modification de contrats en cours ou de conclusion de nouveaux contrats. Ces points sont développés dans les différents chapitres ci-après. Chaque conseil a été précédé d'un Comité Stratégique et de Pilotage et d'une Assemblée Spéciale.

2.1 Entrée de nouveaux actionnaires

L'entrée de nouvelles collectivités au sein du capital de GAMA s'est poursuivie en 2018 avec l'arrivée de la commune de Bouëx. Par ailleurs, fin 2018, Nersac a entrepris les démarches pour devenir également actionnaire de GAMA. Il n'y a pas d'augmentation de capital, GrandAngoulême cédant des actions.

Ainsi, au 31 décembre 2018, le capital était réparti comme suit : (voir tableau ci-après)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Capital détenu	Nombre d'administrateurs au CA	Nombre de représentants en AS
GrandAngoulême	905	90,50%	906 000 €	16	
Angoulême	25	2,50%	25 000 €	2	1
Bouëx	1	0,10%	1 000€		1
Gond-Pontouvre	10	1,00%	10 000 €		1
Isle d'Espagnac	10	1,00%	10 000 €		1
La Couronne	15	1,50%	15 000 €		1
Puymoyen	1	0,10%	1 000 €		1
Ruelle sur Touvre	10	1,00%	10 000 €		1
Saint-Saturnin	1	0,10%	1 000 €		1
SIVU EHPAD N/RSE/LC	1	0,10%	1 000 €		1
Soyaux	20	2,00%	20 000 €		1
Touvre	1	0,10%	1 000 €		1
TOTAL	1000	100%	1 000 000 €		18

2.2 Changement de statut

Il n'y a pas eu de nouvelles modifications des statuts en 2018. Cependant, le principe d'élargir le périmètre d'intervention de GAMA au-delà du GrandAngoulême a été validé en conseil d'administration de GAMA fin 2018 et devrait être soumis au vote des instances des collectivités actionnaires en 2019.

Par ailleurs, le fonctionnement des SPL et leur actionnariat font actuellement l'objet d'analyses et de décisions juridiques qui, si elles étaient confirmées, pourraient, à terme, profondément changer le paysage des EPL. Il conviendra d'y rester vigilant en 2019.

2.3 Modification des contrats/ approbation de nouveaux contrats

Lors des conseils d'administration, les avenants et nouveaux contrats entre GAMA et ses actionnaires ont été présentés.

3. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2018

3.1 Plan de charge de la société

L'évolution de l'activité de GAMA s'est poursuivie dans la continuité des années précédentes depuis 2016. Le chiffre d'affaires de 2018 (hors concession des grandes vignes) est de 855 k€ (plus forte activité de la société depuis sa création), en hausse de 15% par rapport à 2017 et de 40% par rapport à 2016.

Ainsi, en 2018, ce sont :

- 1 nouvel actionnaire (12 actionnaires en 2018, 7 en 2016)
- 25 contrats nouveaux ou avenants de 1,24 k€ à 223 k€ (17 en 2017)

Pour mémoire, l'activité de GAMA à fin 2016 s'appuyait sur 6 contrats, essentiellement avec le GrandAngoulême (95% du CA).

En 2018, la part relative de l'activité générée par les contrats avec GrandAngoulême est de 73% (86% en 2017) dont 49% pour le BHNS (60% en 2017). La part en € de GA (638k€ en 2017 pour 628k€ en 2018)

et du BHNS (444 k€ en 2017 pour 421k€ en 2018) est restée stable et importante. La baisse de la part relative de GA provient essentiellement de l'augmentation en € du chiffre d'affaires réalisé avec les autres actionnaires, conformément aux objectifs donnés.

Cette bonne évolution du chiffre d'affaires 2018 ne doit cependant pas cacher la dépendance actuelle de GAMA au BHNS. La fin de la phase 1 du BHNS (qui représente près de 85 % du montant des travaux) en 2019 va mécaniquement nécessiter de trouver pour 2020 de nouvelles ressources de recettes.

Par ailleurs, la modification de la structure de l'activité de GAMA entraîne une adaptation de son organisation et du travail : la multiplication des contrats demande un suivi technique, administratif, juridique et financier plus important mais également une adaptation des compétences et des ressources. Le montant total des restes à réaliser des contrats en portefeuille de GAMA au 31/12/2018 était de 2 039 k€ HT (2 071k€ à fin 2017).

3.2 Points sur l'activité des contrats en cours en 2018 et perspectives 2019

Accord-cadre/ Marchés subséquents : après Gond Pontouvre, Ruelle, Saint Saturnin et GrandAngoulême en 2016 et 2017, Angoulême, Puymoyen et Touvre ont signé en 2018 avec GAMA un accord cadre pour des missions de maîtrise d'œuvre, d'études de faisabilité et de pilotage d'opération pour les études et la mise en œuvre de projets d'infrastructure et d'aménagement des espaces publics. C'est sur la base de ces accords-cadres que de nombreux marchés subséquents ont été conclus en 2018.

Marchés GRANDANGOULEME :

- **Opération TCSP BHNS/ Maîtrise d'ouvrage déléguée**

La 1^{ère} phase, commencée fin 2017 avec les travaux des concessionnaires, doit permettre une mise en service du BHNS au 1^{er} septembre 2019. Les travaux directement liés au BHNS ont démarré au mois de mars 2018 et sont progressivement montés en puissance tout au long de l'année avec de nombreux fronts de travaux sur les 2 lignes.

En parallèle, un travail de communication et de médiation important a été mené permettant, malgré les désagréments, de limiter les désagréments causés par les travaux et de faire passer une image plus positive du projet.

A la fin de l'année 2018, l'avancement permet d'envisager une livraison conforme aux prévisions, même si quelques tronçons (Séminaire et PN/Girac) restent encore soumis à des aléas (livraison des pierres, intempéries, ...) à surveiller.

La 2^{ème} phase est prévue sur 2020/2022. Il reste de nombreuses mises au point et adaptations du projet sur cette phase, à fin 2018.

Pour les systèmes, la billettique a de nouveau connu du retard mais la mise en service est prévue au 1^{er} juin 2019. Des améliorations et corrections de dysfonctionnements et quelques développements de fonctionnalités du SAEIV sont également prévus en 2019.

- **Les espaces publics de la GARE/ Maîtrise d'œuvre**

En 2016, les entreprises pour la réalisation des travaux avaient été retenues. A la demande du GrandAngoulême, le chantier a été arrêté courant 2017 pour s'adapter aux projets des ilots Gare en cours d'étude. Après de nouveaux échanges avec l'architecte des bâtiments de France, le projet était donc à revoir dans sa conception, son coût et dans son planning. GrandAngoulême a donc souhaité résilier le contrat des entreprises. Par ailleurs, pour plus de simplicité dans la gestion de la totalité des aménagements des espaces publics sur ce côté de la gare, il en a été de même pour le contrat de maîtrise d'œuvre de GAMA. Cette mission sera ajoutée dans un seul et même contrat avec la maîtrise d'œuvre du PEM Ouest (voir ci-après MS 8).

- **Réorganisation du Réseau**

En 2018, la concertation sur la proposition du nouveau réseau a eu lieu avec de nombreuses rencontres avec les communes et dans les communes. Le projet a été voté en conseil communautaire au mois de septembre 2018. La prestation de GAMA est terminée. Le nouveau réseau est désormais en cours de mise au point entre GrandAngoulême et la STGA.

- **MS 1 : Etude de stationnement rue de Bordeaux**

L'insertion du BHNS retenue en niveau 1 (façade à façade) sur la rue de Bordeaux à Angoulême impactait l'offre de stationnement sur l'ensemble de l'axe. Face aux inquiétudes des acteurs économiques de la rue, le GrandAngoulême souhaitait caractériser l'usage en stationnement de cet axe et évaluer les mesures compensatoires envisageables. L'étude a été rendue et validée par GA au tout début de l'année 2018. La mise en œuvre des propositions de GAMA est en cours de réalisation par GrandAngoulême.

- **MS 2 : Etude de stationnement Quartier de l'Houmeau :**

Fin 2017, le quartier de L'Houmeau à Angoulême fait l'objet de nombreux projets, soit réalisés (Alpha, PEM Parvis Est), soit en cours (ilots gare, EP gare), soit à venir (Passerelle, PEM Ouest, Ilot du port, autre ?). Une étude sur le stationnement global, anticipant ces mutations est commandée à GAMA par GA pour proposer des solutions adaptées en quantité, en qualité (usages et localisation) aux besoins du quartier selon l'avancement des projets à court et moyen termes (2020). L'étude est rendue et validée par GA au tout début de l'année 2018.

- **MS 3 : PEM de la Couronne/ Etudes préliminaires**

Après l'étude de faisabilité réalisée en 2017, les études préliminaires sur ce site étaient en cours fin 2018 et doivent être rendues en 2019.

- **MS 4 : ADAP/ Maîtrise d'œuvre**

GrandAngoulême a approuvé un Agenda D'Accessibilité Programmé (AD'AP) de transport en septembre 2016. L'objet du MS4 est la réalisation d'une mission partielle de Maîtrise d'œuvre (études d'avant-projet, DET et AOR) pour la conception et la réalisation d'arrêts prioritaires (hors BHNS) de cat 2 et 4 selon cet agenda.

L'objectif est de réaliser 60 arrêts par an.

Selon la programmation retenue, les 1ères mises en accessibilité devraient être étudiées et réalisées en 2019.

- **MS 5 : Aire de grands passages/ Maîtrise d'œuvre**

Depuis le 1er janvier 2017, GrandAngoulême exerce la compétence obligatoire « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » sur l'ensemble de son territoire.

A ce titre, la Communauté d'agglomération a la charge de créer les aires d'accueil de grands passages prévues à l'article 4 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Au cas particulier, l'aire de grands passages vise à accueillir de façon discontinue sur de courtes durées (moins de 15 jours) et à des périodes identifiées de grands groupes de familles (50 à 200 caravanes) qui viennent de façon organisée sur des passages connus et récurrents. Le projet envisagé se situe sur la commune de Rouillet-Saint-Estèphe. Grand Angoulême a sollicité GAMA pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre et l'OPC. A fin 2018, les travaux avaient démarré, pour une livraison en 2019.

- **MS 6 : PEM Est Suivi des travaux de reprise et de finition/ Maîtrise d'œuvre**

Le parvis Est du PEM de la gare d'Angoulême a été livré fin 2015. Cependant, quelques améliorations et finitions sont nécessaires suite à l'avancement des travaux connexes (passerelle), de la vie de l'espace (augmentation de la présence végétale, amélioration du captage des eaux pluviales,...) et à l'abandon du projet de maison des mobilités. Une mission partielle a été confiée à GAMA. Les travaux de reprise seront terminés en 2019.

- **MS 7 : PEM Est contrôle d'accès/ Etude d'opportunité**

Des travaux courant 2017 ont permis d'améliorer le fonctionnement de l'arrêt minute sur le parvis Est du PEM de la gare d'Angoulême. Pour en optimiser l'usage, GrandAngoulême a confié à GAMA une étude d'opportunité sur la mise en place de contrôle d'accès sur les différents sites de stationnement de ce côté de la gare. A fin 2018, la phase diagnostic a été livrée. La suite de l'étude en 2019 doit être déterminée par GrandAngoulême.

- **MS 8 : PEM Ouest de la Gare d'Angoulême/ Maîtrise d'œuvre**

Comme dans le cas des EP Gare, les nombreuses modifications tant techniques que règlementaires (dépôt obligatoire d'un permis d'aménager avec avis conforme ABF) nécessitaient de redessiner le parvis et allongeaient les délais préalables au démarrage des travaux. Le périmètre de l'étude comprend désormais le parvis Ouest du PEM et les rues adjacents (ex EP Gare). Fin 2018, les entreprises étaient retenues et le chantier a démarré. Les travaux sur le parvis Ouest doivent être terminés en 2019. La réalisation des rues adjacentes dépendra de l'avancement des projets Didelon et Renaudin.

Bons de commande :

- **Zone des Montagnes/ Maîtrise d'œuvre**

L'extension de la zone d'activité des Montagnes a entraîné des difficultés de circulation sur la rue de l'Arêtier. L'objet de l'étude confiée à GAMA était de définir une politique de circulation à court et moyen termes aux abords et à l'intérieur de la zone des Montagnes, et les aménagements en conséquence pour retrouver une certaine fluidité, notamment sur la rue de l'Arêtier. Cette étude a été livrée et validée par GA en 2018.

- **Divers BC**

D'autres petites missions ont été confiées à GAMA par bon de commande pour un montant cumulé de 5,23k€ et ont été rendues en 2018 : mission foncière pour le BHNS, mise en accessibilité d'un arrêt TC, étude de piste cyclable à Carat.

- **Autres contrats envisagés GrandAngoulême**

Des contrats de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la zone Euratlantique et la rue de l'arêtier à Champniers ont été signés début 2019 pour des études dans l'année.

Marchés ANGOULÊME:

- **Rue de Basseau/ Etude préliminaire**

La première partie de cette étude relative au diagnostic a été terminée en 2017. La 2^{ème} partie (et fin) pour l'étude de scénarios a été rendue et validée en 2018.

- ***Parvis de la Cathédrale/ Etude de programmation***

Dans le cadre des travaux du BHNS, il est prévu de réaménager la station Cathédrale. La Ville a souhaité que concomitamment soit étudié le réaménagement du parvis de la cathédrale. L'étude de programmation commencée fin 2017 s'est poursuivie en 2018. Quelques éléments étant encore à confirmer, elle devrait être rendue en 2019.

- ***Cimetière des 3 chênes/ Maîtrise d'œuvre***

Une extension du cimetière est programmée par la commune. GAMA en réalise la maîtrise d'œuvre. Les travaux programmés en 2018 ont été décalés en 2019. A fin 2018, les entreprises étaient retenues.

- ***MS 1 et MS 3: Lunesse Terrain synthétique/ Etude de Faisabilité et AMO***

Cette étude consistait à finaliser le programme de l'équipement, à constituer une étude de faisabilité permettant de déposer une demande de financement auprès de la Fédération Française de Football, et de valider le projet.

Les résultats de ces études devaient permettre de lancer une consultation pour le choix d'une maîtrise d'œuvre. Suite à cette consultation, la ville a confié à GAMA la conduite d'opération pour la réalisation de cet équipement (MS 3).

- ***Autres contrats envisagés Ville d'Angoulême***

Des contrats de conduite d'opération sur les déplacements du CTM (1^{ère} phase VSEP) et de la Direction de l'enfance étaient finalisés en 2018 avec la ville et feront l'objet de régularisation en 2019. Par ailleurs, d'autres marchés étaient à l'étude avec la ville d'Angoulême dans le domaine de la voirie (extension du stationnement payant)

Marchés GOND-PONTOUVRE:

- ***Marchés subséquents Rue du Général Leclerc, Rue des fours à chaux, Sorties des Sablons/ Maîtrise d'œuvre***

Dans la continuité de l'étude de circulation finalisée en 2017, 2 nouveaux marchés ont été signés et rapidement lancés en 2017 par le biais de l'accord cadre. GAMA devait réaliser les avant projets (AVP) des rues et sorties ci-dessus dans le courant de l'année 2018. A fin 2018, il restait à finaliser le dossier de la rue du général Leclerc (prévu début 2019). La rue des fours à chaux était quant à elle en phase de test.

Marchés RUELLE sur TOUVRE:

- ***Marchés subséquents***

Plusieurs marchés subséquents étaient en cours en 2018 (relatifs au lotissement Maine Gagnaud et à une étude de circulation et de stationnement) et devraient se terminer en 2019.

Marchés SAINT SATURNIN:

- ***Réaménagement de l'espace public du centre bourg/ Etude préliminaire***

Au moyen d'un marché subséquent de l'accord-cadre signé avec la commune en 2017, GAMA a rendu début 2018 l'étude préalable du réaménagement du centre bourg. Cette étude intervient dans la continuité d'un travail réalisé par l'ATD 16. Elle pourra donner lieu à une programmation de travaux sur les années à venir.

- ***Lotissement les Grandes Vignes/ Concession d'aménagement***

En 2018, les travaux du lotissement ont démarré après la validation du permis d'aménager et la consultation des entreprises. Le projet a été présenté à la population et déjà plusieurs personnes ont émis le souhait de se rendre propriétaire d'un lot. Avec la fin des travaux de viabilisation mi 2019, la commercialisation pourra officiellement commencer.

Marché L'ISLE-d'ESPAGNAC:

- ***Création d'un Groupe scolaire et Réaménagement du Centre-ville/ Maîtrise d'ouvrage déléguée***

La commune de l'Isle-d'Espagnac a confié en 2017 à GAMA la maîtrise d'ouvrage déléguée pour regrouper une école maternelle et une école élémentaire à côté de la mairie et réaménager le centre-ville. Les travaux de l'école élémentaire ont commencé à l'été 2018 et se poursuivront en 2019, avec la rentrée des élèves prévue en septembre de cette année. L'accord pour le démarrage de l'école maternelle devrait être donné au début du 3^{ème} trimestre pour une livraison de la totalité du groupe scolaire début 2020. La réalisation des espaces publics est prévue en plusieurs tranches. En 2019, afin de s'adapter aux travaux du groupe scolaire, une partie des aménagements devront être réalisés à l'arrière de la mairie et au droit des écoles afin d'être opérationnels début 2020.

Marché SIVU structure d'accueil de personnes âgées LA COURONNE NERSAC ROULLET SAINT ESTEPHE:

- ***Regroupement de l'EHPAD Sur le site de La Couronne/ Maîtrise d'ouvrage déléguée***

Le SIVU souhaitait de longue date regrouper les 3 établissements sur le site de La Couronne pour assurer la pérennité de la structure. En 2018, après le choix de la maîtrise d'œuvre sur concours, le projet est entré dans la phase des études. En parallèle, de multiples démarches ont été menées par GAMA auprès de l'ARS, du CD 16 et des banques pour obtenir, pour le SIVU, les financements nécessaires à la réalisation du projet. Avec l'obtention des différents accords sur le financement début 2019, la consultation des entreprises va pouvoir se faire et le lancement des travaux devrait avoir lieu au 2^{ème} semestre 2019 pour une livraison fin 2020.

Marchés TOUVRE:

- ***MS : Réaménagement de la rue des Gauchons/ Maîtrise d'œuvre***

GAMA a réalisé pour le compte de la commune la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue des Gauchons avec au préalable la recherche de solutions alternatives pour la récupération des eaux de pluie. Les travaux ont été réalisés en 2018.

- ***MS : Réaménagement des abords de l'école/ Maîtrise d'œuvre***

La commune du Touvre souhaitait aménager les abords de l'école afin de modifier l'entrée des élèves et l'accueil des parents.

Le programme fonctionnel et financier de l'opération sera livré début 2019.

Marché PUYMOYEN:

- ***Chemin des Petits champs/ Maîtrise d'œuvre***

GAMA réalise la maîtrise d'œuvre du chemin des petits champs. Les études d'AVP ont été validées en 2018. Les travaux devraient avoir lieu en 2019.

Marché Bouëx:

- **Lotissement la Vigne blanche/ Assistance à Maîtrise d'ouvrage**

La commune a retenu son maître d'œuvre pour la réalisation de ce lotissement mais souhaite que GAMA l'assiste dans la phase étude de son opération, et l'accompagne jusqu'à l'obtention d'un permis d'aménager correspondant à une première phase cohérente.

Cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettra également à la commune de valider un bilan d'opération, de faire des choix de programmation en matière de logement social, et de déterminer le mode de réalisation de l'opération.

Cette mission devrait se terminer en 2019.

4. LES ELEMENTS FINANCIERS

4.1 Le volume des activités traitées

Il s'agit du montant cumulé des dépenses comptabilisées sur toutes les opérations en mandat suivies par la société à fin 2018.

Appelé Chiffre d'Opérations (C.O.), il est un indicateur important du niveau d'activité de la société, dont l'essentiel est centré sur la conduite et le suivi de projets initiés par les collectivités locales actionnaires de la société.

Le montant indiqué est le montant cumulé des dépenses depuis le début de chaque opération, à fin 2018.

<i>Intitulés opération</i>	Montant cumulé TTC 2017	Montant cumulé TTC 2018	Montant TTC 2018
Mandat BHNS	10 506 400,51 €	30 780 254,51€	20 273 854,00€
Mandat PEM	5 056 958,79 €	5 060 270,38€	3 311,59€
Mandat Groupe scolaire/ CV L'Isle- d'Espagnac	144 472,55 €	397 604,82€	253 132,27€
Mandat SIVU EHPAD LC/N/RSE	00,00 €	160 440,65€	160 440,65€
Concession d'Aménagement Les Grandes Vignes à Saint Saturnin	4 166,01 €	548 314,00€	544 147,99€
TOTAL	15 711 997,86 €	36 946 884,36€	21 234 886,50€

Les principales dépenses de l'année 2018 sur les mandats et concessions proviennent du mandat sur le BHNS avec 20 273 k€. Au global, c'est près de 20 700 k€ de dépenses comptabilisées sur les mandats et concessions en 2018 (3 750 k€ en 2017)

A noter : Ce montant est important et à mettre en parallèle de l'activité de la société : il représente une part conséquente de travail, administratif et financier, que ne reflète pas directement le chiffre d'affaires de la société.

4.2 Les comptes 2018

Pour rappel, après une année de transition en 2016, avec une correction du chiffre d'affaire des années précédentes plus conforme à l'avancement des projets et la régularisation de charges antérieures, les efforts réalisés par la société, le soutien de ses collectivités (ou groupement de collectivités)-actionnaires, « historiques » ou nouvelles, avaient permis de retrouver en 2017 un résultat positif avec un bénéfice de 96 208€.

Les comptes de l'exercice 2018 :

Nous ferons dans un 1^{er} temps une analyse hors concession de Saint Saturnin afin de comparer les comptes de cette année sur des bases identiques aux années passées.

Chiffre d'affaires/ Produits :

Les produits ont de nouveau augmenté en 2018 (+15.7%) après une hausse de 22.5% en 2017.

Charges d'exploitation :

Elles ont globalement augmenté de 15.5 % par rapport à 2017.

Les principales charges d'exploitation de GAMA restent sa masse salariale (599 k€ en hausse de 16.5% par rapport à 2017 et 78% (77,6 % en 2017) des charges d'exploitation). La sous-traitance représente 5.2% de ces charges (comparé à 3.1% en 2017). Ce pourcentage confirme le peu de recours à la sous-traitance de GAMA.

Prise en compte de la concession des grandes vignes à Saint Saturnin :

Le lotissement des grandes vignes est réalisé en concession pour le compte de la commune de Saint Saturnin. Préalablement à la commercialisation des terrains, et donc à la perception de recettes, GAMA réalise les acquisitions et les travaux de viabilisation. Ces dépenses engagées dans le cadre de la concession sont comptabilisées en stock, pour un montant de 548 314 € comprenant les couts d'achat des terrains (393 168€) et les travaux de viabilisation réalisés en 2018 (travaux de 155 146 € sous traités pour 140 022 €) (les taxes et impôts, et les intérêts d'emprunt ne sont pas comptés en stock).

Ces éléments permettent de dégager un résultat net de – 9 207 €. La commercialisation des terrains doit débiter au cours de l'exercice 2019.

Par ailleurs, des charges exceptionnelles ont été intégrées aux comptes.

Ainsi, le bénéfice de GAMA sur 2018 est donc de 72 256 €.

5. PERSPECTIVES-ORIENTATIONS STRATEGIQUES

L'évolution de l'activité de GAMA se confirme avec, comme en 2017:

- Une augmentation de l'activité de GAMA due :
 - à la diversification de son champ d'intervention
 - au recours de nouvelles communes ou groupement de communes à GAMA
 - à la conjoncture avec l'aboutissement de projets initiés de longue date ou lors de changements de gouvernance, et à l'approche d'échéances électorales
- Une multiplication du nombre de contrats et de projets, de taille plus petite que les contrats précédents avec de grandes variétés

5.1 Prévisions 2019

Les contrats en portefeuille au début de l'année 2019 et les différents plannings prévisionnels des projets garantissent une activité pour l'année 2019 de 830 k€ environ. De nouvelles opérations sont en cours de discussion et devraient être signées- et démarrées- courant 2019, assurant un complément d'activité de 80 k€ pour un montant prévisionnel de 930 k€ de chiffre d'affaires en 2019. La part estimée du BHNS est inférieure à 42 %.

Plus de 91 % de l'activité envisagée est déjà en portefeuille pour 2019 et 67% pour 2020.

Le compte prévisionnel 2019 prend en compte, côté produits, les opérations en portefeuille, et en partie, celles en cours de finalisation (pour 80k€). Pour les charges, le poste « autres achats et charges » est revu à la hausse : l'augmentation est notamment due à une prévision de recours à la sous-traitance plus importante, des compléments d'équipements avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs et le renouvellement ou l'acquisition de nouveaux logiciels. Les charges salariales augmentent avec un effectif à 9.5 personnes en moyenne sur une année pleine pour s'adapter à l'accroissement de l'activité. Le compte prévisionnel 2019 est sensiblement identique au prévisionnel présenté pour l'année 2018 avec, en charge et en produit une différence respective de - 30k€ et - 40k€ environ.

Le bénéfice envisagé pour l'année 2019 est de 11 500€.

5.2 Perspectives

Les évolutions de GAMA ces dernières années ont permis à la société, d'une part de proposer de nouvelles prestations et d'augmenter le nombre de ses actionnaires et donc de collectivités avec lesquelles elle peut travailler, mais d'autre part de compenser l'allongement des délais et la fin des contrats « historiques ». L'intervention de GAMA est aujourd'hui reconnue dans les missions de bureau d'étude, mais également dans la concession d'aménagement, ou la maîtrise d'ouvrage déléguée de constructions de type école, EHPAD, ou autre.

Il est important d'attirer l'attention sur la nécessaire adaptation à la fin des contrats qui avaient préfiguré la création de la société, avec notamment la fin de la phase 1 du BHNS.

Par ailleurs, l'année 2020 est une année électorale pendant laquelle, historiquement, l'activité est plus limitée. Il reste 33% de l'activité à trouver soit environ 270k€.

C'est dans ce contexte que l'élargissement du périmètre d'intervention de GAMA trouve toute sa justification. Elle devra également trouver des synergies avec les autres acteurs du développement et de l'aménagement de la Charente, et en particulier les autres EPL, pour adapter ses moyens.